



Le Pays des Nestes et le Parc national des Pyrénées s'engagent.

Outil innovant de gestion et d'animation des vallées, la charte du territoire du Parc national des Pyrénées vise à permettre un développement durable et local ainsi qu'une valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager.

En 2013, onze communes de la vallée d'Aure adhéraient à la charte du territoire du Parc national des Pyrénées : Ancizan, Aspin-Aure, Aulon, Bazus-Aure, Cadeilhan-Trachère, Guchan, Guchen, Saint-Lary Soulan, Tramezaygues, Vielle-Aure, Vignec.

Dès lors, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays des Nestes et le Parc national ont travaillé en concertation afin d'établir les actions prioritaires et spécifiques aux communes adhérentes, à mettre en œuvre dans le cadre de la charte.

Ce programme est défini au sein d'une convention d'application délibérée le 1^{er} février 2016. Il s'agit de la première convention d'application sur le territoire du Parc national signée entre un pays et l'établissement public.

Henri FORGUES
Président du PETR
du Pays des Nestes

Laurent GRANDSIMON
Président du Conseil d'administration
du Parc national des Pyrénées

ont le plaisir de vous convier à la signature de la convention d'application
de la charte du Parc national des Pyrénées

Mercredi 10 février 2016 - 10h
Au siège du PETR du pays des Nestes
1 Grand Rue 65250 Labarthe de Neste

Nous vous remercions de confirmer votre présence auprès de Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées, par retour de mail caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr ou par téléphone au 05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39.

